

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 19-20-02

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 19-20 / 04

CONSIDÉRANT que les modifications proposées à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages par la Commission pédagogique du 8 octobre 2019 affectent la politique applicable à l'enseignement universitaire;

Il est proposé de spécifier que ces modifications sont applicables uniquement à l'enseignement professionnel et collégial dans les libellés des articles modifiés.

PROPOSÉE PAR JASMIN TANGUAY

APPUYÉE PAR NELSON THÉBERGE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La Directrice générale

Date

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires